

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, lieu délocalisé de cette séance sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Richard YVON, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN

**OBJET : Budget prévisionnel 2025 - Forfait global de soins des résidences autonomie.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Les résidences autonomie du centre communal d'action sociale (CCAS) assurent pour les résidents qu'elles accueillent, des activités de prévention et d'accompagnement des soins. Elles perçoivent à ce titre un financement par l'Assurance Maladie.

Les dépenses réalisées au titre du forfait global de soins comprennent, à titre principal, la rémunération du médecin chargé de la surveillance médicale des établissements, celle des personnels infirmiers et aides-soignants. Les autres dépenses concernent l'achat de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins.

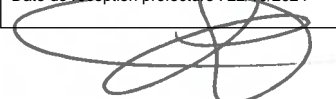
Pour l'année 2025, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins s'établissent à 763 703 €.

Les recettes seront imputées au budget annexe de la résidence autonomie Monplaisir, groupe I « Produit de la tarification », article 731108 « Produit à la charge de l'Assurance Maladie » sur lequel émerge les dépenses relatives au forfait soins.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins pour l'année 2025.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20241016-DEL-2024-088-DE  
Date de réception préfecture : 22/10/2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGERS  
Résidences pour personnes âgées  
BUDGET SOINS 2025

Etablissements : Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin.

Gérés par : CCAS d'Angers – Bd de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 49020 ANGERS Cedex 02

Signature de la convention : Présidente déléguée du CCAS d'Angers

Convention collective appliquée : Statut de la fonction publique territoriale

Budget prévisionnel soins 2025 763 703 €, calculé sur les bases de reconduction des moyens attribués

Caisse pivot : CRAM de Nantes – CPAM d'Angers

Etablissements	Année 2024 – Budget prévisionnel*			Année 2024 – Budget attribué			Année 2025 – Budget prévisionnel		
	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel
Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin	548	200 020	805 174	491	179 215	763 703	491	179 215	763 703

*\*inclus la résidence autonomie Belle-Beille, dont la fermeture est intervenue ultérieurement*